

Modifications au 1er janvier 2018

AVS cotisations salariales

(Chiffres de l'année précédente entre parenthèses)

- **Modèle de cotisations de la Spida Caisse d'allocations familiales**
Veuillez prendre note de notre lettre du 22 septembre 2017.
 - **Cotisation de l'employeur à la Caisse de chômage du canton de Lucerne**
La cotisation de l'employeur à la Caisse de chômage du canton de Lucerne (ALHF) est réduite à 0,005% (0,007%).
 - **Cotisations aux frais administratifs**
Veuillez prendre note des informations et du mémento correspondants sur www.spida.ch/Actualités
-

AVS cotisations pour les travailleurs indépendants

(Chiffres de l'année précédente entre parenthèses)

- **L'intérêt sur le capital propre (CP)**
L'intérêt sur le capital propre pour l'année 2017 a été fixé rétroactivement au 0.5% (0.0%). Les ajustements des acomptes déjà élevés seront faits avec le prochain ajustement du revenu respectivement de la décision définitive.
 - **Cotisations aux frais administratifs**
Les frais administratifs de l'AVS pour les indépendants sont prélevés en proportion des cotisations AVS/AI/EA et s'élèvent généralement à 2,0% (1,5%).
-

AVS cotisations pour les personnes sans activité lucrative

(Chiffres de l'année précédente entre parenthèses)

- **Cotisations aux frais administratifs**
Les frais administratifs de l'AVS pour les personnes sans activité lucrative sont prélevés en proportion des cotisations AVS/AI/OE et s'élèvent généralement à 5,0% (3,0%).